



Règlement Ultra-Bacchus 2025

L'**ULTRA-BACCHUS** est une épreuve d'ultracyclisme, organisée par la société O'Live (Siret 904 972 890 00027) – immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE).

Dates et profil de l'épreuve

- L'Ultra-Bacchus se déroulera les 19 & 20 Avril 2025
- ULTRA-BACCHUS 444 km – 2780 mètres de dénivelés positifs (source Komoot)

(Le dénivelé est approximatif en fonction des différentes marques de GPS)

Un départ unique sera donné le samedi 19 avril 2025 à 7H00.

L'organisation se réserve le droit d'effectuer des départs échelonnés en fonction du nombre de participants, afin de fluidifier les pelotons notamment sur les premiers kilomètres.

Présentation

L'Ultra-Bacchus est une épreuve d'ultracyclisme se déroulant en mode Bikepacking, et en totale autonomie.

L'Ultra-Bacchus n'est pas une course. Ni classement, ni chronométrage ne sera établi.

Les dotations et récompenses seront identiques à tous les participants Finisher.

Le Bikepacking rappelle que chaque participant transporte ce dont il a besoin (vêtements, nourriture, matelas gonflable, duvet...) dans ses sacoches sur la totalité de l'épreuve. Aucune aide extérieure n'est autorisée.

Seule l'entraide entre participants est acceptée.

Guidage GPS

Aucun fléchage n'est mis en place. Les participants de l'Ultra-Bacchus suivront le parcours à l'aide de leur GPS. Chaque concurrent doit être équipé de son propre GPS (y compris pour les duos).

Drafting et NO-Drafting

Le drafting, ou aspiration-abri, désigne le fait de profiter de l'aspiration du concurrent devant soi en se plaçant dans sa roue, dans le but de s'économiser et d'aller plus vite.

Le drafting est totalement interdit pour les coureurs en solo, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans rappel à l'ordre par la direction de course.

Le drafting est autorisé pour les participants inscrits en duo.

Des numéros de couleurs différentes sur les plaques de cadre permettront de différencier l'ensemble des participants.

Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées de manière exclusive sur le site internet Sports N Connect à l'adresse suivante https://www.sportsnconnect.com/events/parcours_cart/28911

La date limite d'inscription pour les 2 parcours est fixée au 1^{er} Avril 2025 à minuit.

- **Ultra-Bacchus : inscription en solo ou duo**

Dans le cas d'une inscription en duo :

- Les 2 coureurs doivent rouler ensemble sur la totalité du parcours.
Attention : il s'agit bien d'une inscription en duo et non en relais (chaque coureur parcourt bien la totalité de l'épreuve, soit 444 km).
- En cas d'abandon de l'un des deux participants, le coureur restant en course peut terminer son épreuve et être Finisher. Dans ce cas, il lui sera demandé de conserver avec lui le tracker de suivi jusqu'à l'arrivée.

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active. C'est sur cette adresse e-mail que l'organisation enverra les informations et la trace du parcours.

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou revendre son dossard.

Aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur.

Lors de leur inscription, les participants ont la possibilité de souscrire à une assurance individuelle «accident» proposée pour la durée de l'événement par le prestataire Assur Connect.

Les participants peuvent s'ils le souhaitent souscrire lors de leur inscription sur le site Sports N Connect à l'assurance annulation en cas de non départ.

Pour ces deux options d'assurance, nous vous conseillons de vous référer aux garanties proposées par l'assureur.

Inclus à l'inscription

- La trace du parcours au format GPX (envoyée par mail)
- Une aire de départ d'arrivée festive
- Une équipe de bénévoles présente sur l'ensemble de l'événement
- Douches à l'arrivée
- Parking gratuit pendant l'événement sur la plaine des sports
- Plaques de cadre
- 1 sac *Ultra-Bacchus* pour tous les participants (
- Transport d'un sac à la base de vie et retour à l'arrivée.
- Pasta Party à la base de vie (samedi 19 Avril de 20H à 22H)
- Petit déjeuner à la base de vie (dimanche 20 avril)
- Récompense pour tous les Finishers
- 1 Ravitaillement (solide et liquide) sur le parcours
- Prêt d'un tracker pour suivi en live de l'épreuve

COVID 19 : En cas de pandémie les inscriptions seront automatiquement reconduites pour la prochaine édition.

Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous, aux licenciés et non licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 18 ans et plus le jour du départ.

- Les licenciés FFC, UFOLEP, FSGT, FF Handisport & FFTri uniquement devront fournir la photocopie de leur licence 2025, parfaitement lisible sur le site Sports N Connect lors de l'inscription ;
- Les licenciés FFCT, FFC Pass'Loisirs, Service, Encadrement, Arbitre devront fournir la photocopie d'un certificat médical lors de l'inscription indiquant la non contre-indication à la pratique de l'ultracyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course. Le certificat devra être parfaitement lisible daté, signé du médecin avec son cachet et mis en ligne sur le site Sports N Connect lors de l'inscription ;
- Les participants étrangers, licenciés ou non, devront fournir un certificat médical en français uniquement (ou original + 1 version traduite en français) indiquant la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course.

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé.

Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité ;
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique de l'ultracyclisme, tels que les chutes individuelles ou collectives ;
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé ;
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve ;
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...) ;

- Faire preuve de respect de la nature sur l'intégralité du parcours et jeter ses déchets dans des poubelles ;
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté ;
- Respecter l'équipement obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants.

Départ et arrivée

- 444 km : Départ le 19 Avril 2025 à 07h00, plaine des sports 33470 Le Teich.

Arrivée au même endroit (parcours en boucle unique)

Les participants seront appelés 20 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement respecter scrupuleusement le code de la route, rouler à droite, adapter leur vitesse. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

La cartographie du parcours est disponible sur le site : www.ultrabacchus.com

Une dernière reconnaissance du parcours sera réalisée par l'organisation environ 1 mois avant l'événement afin de valider définitivement le parcours.

Les traces du parcours seront envoyées par mail au format GPX à tous les participants environ 3 semaines avant le départ.

Délai maximal

- Ultra-Bacchus : le temps maximal est fixé à 35 heures (heure limite d'arrivée le dimanche 20 avril 2025 à 18H00)

En dehors de cette barrière horaire, les participants se trouveront alors hors-course et par conséquent sous leur seule et unique responsabilité, et non Finisher.

Vélo

Les vélos de route, gravel, tandems et vélomobiles sont autorisés.

Les VAE (vélos à assistance électrique) sont interdits.

Matériel obligatoire

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée. **OBLIGATOIRE**. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque. En l'absence du casque en cours d'épreuve, le concurrent sera exclu.

- Un GPS (avec le parcours téléchargé avant le départ) ;
- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaisson, des démonte-pneus si le vélo n'est pas équipé de tubeless ;
- Un bidon d'une réserve minimum de 50 cl d'eau au minimum au départ de l'épreuve ;
- Un téléphone mobile allumé, en pleine charge et équipé d'un dispositif GPS ;
- Les vélos doivent être munis d'un éclairage à l'avant et à l'arrière, suffisamment puissant pour être visible à 100 mètres devant et à 150 mètres derrière. Cet éclairage doit être solidement fixé et en parfait état de fonctionnement. À l'arrière, la diode rouge est obligatoire ;
- 1 couverture de survie.

Il est fortement recommandé de prévoir le double éclairage avant et arrière, pour pallier à une panne et assurer votre sécurité. L'éclairage doit être mis en marche dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour, ou dès que la visibilité devient insuffisante. Pour votre sécurité, nous vous conseillons si l'autonomie est suffisante de rester éclairé sur l'ensemble de l'épreuve.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Retrait des plaques de cadre

Pour retirer leurs plaques de cadre, les participants devront se munir de la confirmation de leur inscription ainsi que de présenter une pièce d'identité ou licence.

Points particuliers durant l'épreuve

- **Voitures suiveuses**
Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Aucune aide extérieure n'est autorisée, sous peine de disqualification.
Des voitures de l'organisation circuleront sur le parcours pour assurer le bon déroulement de l'épreuve, le respect du règlement et la sécurité des participants.
- **En cas d'abandon**
Le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs se fera par leurs propres moyens. Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum.

Base de vie

Une base de vie sera proposée aux participants de l'Ultra-Bacchus dans la salle des fêtes de Vignonet (33330). Cette salle des fêtes est privatisée par l'organisation pour l'événement.

L'ensemble des participants de l'Ultra-Bacchus pourra s'y arrêter pour se reposer, réparer, dormir ou se restaurer.

La base de vie est située aux kilomètres 240 et 295 du parcours Ultra-Bacchus (boucle de Saint-Emilion)

La base de vie sera ouverte du samedi 19 avril 2025 à 15H00 jusqu'au dimanche 20 avril 2025 à 11H00.

A la base de vie, une pasta-party sera proposée par l'organisation le samedi 19 avril 2025 de 20H à 22H, ainsi qu'un petit déjeuner en self-service de 6H à 08H30 le dimanche 20 avril 2025.

(Pasta-party et petit déjeuner, inclus dans l'inscription pour tous les participants de l'Ultra-Bacchus)

La base de vie permettra aux participants qui le souhaitent d'y dormir pour la nuit ou quelques heures.

Transport de sac personnel

Lors de votre retrait des plaques de cadre, un sac aux couleurs de l'événement sera offert à tous les participants de l'Ultra-Bacchus. Afin de vous délester d'un éventuel matériel de change et de couchage (vêtements propres, duvet, matelas gonflable...) l'organisation vous propose d'emporter ce sac que vous aurez rempli en fonction de vos besoins à la base de vie. Ce sac sera numéroté et permettra facilement de le retrouver.

Ce sac sera de retour à l'arrivée le dimanche 20 Avril en fin d'après-midi avec le véhicule de l'organisation.

Ravitaillement

Un ravitaillement (solide et liquide) sera proposé par l'organisation.

Le lieu de ce ravitaillement ne sera volontairement pas communiqué aux participants, faisant office de checkpoint.

Outre ce ravitaillement, les participants pourront se ravitailler par leurs propres moyens sur l'ensemble du parcours dans les commerces (boulangeries, épiceries, bar, restaurant...)

Suivi Live

Un tracker GPS sera prêté pour la durée de l'épreuve aux participants de l'Ultra-Bacchus (un par duo).

Une caution de 200€ (par chèque à l'ordre de : *O'Live*) vous sera demandée lors du retrait des plaques de cadre. Cette caution vous sera restituée à l'arrivée en échange du tracker.

Nous demandons à tous les participants la plus grande attention à leur tracker pendant la totalité de l'épreuve.

Un lien sera envoyé la veille du départ à tous les participants, permettant de suivre en direct votre progression sur la carte du parcours. Ce lien pourra être communiqué à vos familles et proches, et sera disponible sur le site internet de l'épreuve : www.ultrabacchus.com

Groupes WhatsApp

- **Sécurité** (tous les participants devront rejoindre ce groupe WhatsApp)
Ce groupe permettra d'être informé des informations éventuelles de sécurité pendant toute l'épreuve. Seule la direction de course aura accès à l'envoi de messages.
- **Coureurs** (facultatif)
Ce groupe permettra à tous les participants de pouvoir échanger entre eux pendant l'épreuve sur des sujets propres à l'Ultra-Bacchus.

Comportement éco-responsable

Les participants traverseront des paysages magnifiques, et, comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter des déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.).

Sur chaque ravitaillement et base de vie, ainsi qu'au départ et à l'arrivée, vous aurez des poubelles pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes.

Domaines viticoles

Le parcours empruntera des routes secondaires et traversera des domaines viticoles. Les participants devront être vigilants aux sorties d'engins agricoles et respectueux des habitants des zones traversées.

Appellations traversées

- Ultra-Bacchus (+ de 200 domaines et châteaux)

(Sauternes, Côtes de Bordeaux St-Macaire, Ste-Croix-du-Mont, Loupiac, 1ères côtes de Bordeaux et Cadillac, Bordeaux et Entre Deux Mers Haut Benauges, Côtes de Castillon, Saint-Emilion, Pomerol, 1ères Côtes de Bordeaux, Pessac/Léognan et Graves)

Comportement « fair-play »

Les participants ne respectant par l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc.), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable, voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc.) seront sanctionnés et directement mis hors-course par la direction de course.

Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

Une assurance complémentaire pour les non-licenciés FFC est proposé lors de l'inscription.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir au moment de leur inscription.

Domage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

Conditions exceptionnelles et annulation

L'inscription est ferme et définitive.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve...) ainsi que le Règlement de l'épreuve.

En cas d'événement indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum ;
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve ;
- D'arrêter l'épreuve ;
- D'annuler l'épreuve.

En cas de modification avant l'épreuve, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisateur se garde le droit de communiquer au participant des conditions de report de l'inscription. L'annonce en sera faite par voie électronique à l'adresse communiquée par le participant, sur le site internet de l'épreuve, ou le jour de celle-ci sur le site de départ/arrivée.

En cas de non-participation pour raisons graves : accident, maladie, incapacité totale, ... le participant pourra demander un remboursement auprès de l'assureur Assur Connect, uniquement s'il a souscrit l'assurance annulation lors de son inscription.

Droit à l'image

Par son inscription, le participant autorise l'organisateur, ses partenaires, les médias à utiliser les photos sur lequel il pourrait apparaître lors de la journée de l'évènement. L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la manifestation.

La société O'Live, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en

justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à :
O'Live

19 Rue Raymond Brizon

33380 MIOS

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 19 Avril 2025.

Antidopage

L'organisation se réserve le droit de formuler des demandes de contrôles anti-dopage le jour de l'épreuve auprès des autorités compétentes.

Validation du règlement

L'inscription à l'Ultra-Bacchus implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement ainsi que de l'éthique de l'événement et de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

Contact **ultrabacchus33@gmail.com** ou formulaire de contact du site web : **www.ultrabacchus.com**

Toutes les informations pratiques concernant l'épreuve seront mises à jour sur le site :
www.ultrabacchus.com